

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 18 DU MOIS DE JUILLET, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 14 JUILLET 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

Le secrétaire de séance : Laurence BRUSSEAU

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				Pouvoir à Emmanuel MAURIN
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				Pouvoir à Christia MARSAUD
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	12	2	1	2

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

ORDRE DU JOUR

Table des matières

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025	2
PARTIE 1 : RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE	3
(D2024-04-05-022)	3
PARTIE 2 : DELIBERATIONS	4
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
1.1. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD552 A LA PHARMACIE PAR LA COMMUNE	4
2. FINANCES	5
2.1. PARTICIPATION A L'ÉCOLE PRIVÉE « BETHANIE » DE CHANTONNAY POUR LE DISPOSITIF ULIS	5
2.2. SUBVENTION A L'APEL (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES POUR L'ÉCOLE LIBRE)	6
2.3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AU CŒUR DU BOCAGE »	7
2.4. FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE 2025-2026	8
2.5. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE	12
2.6. BUDGET CMJ	12
2.7. ACQUISITION DE PRODUITS POUR LA BILLETTERIE DU DONJON	13
2.8. ACQUISITION DE 4 GRADINS AUPRÈS DE LA COMMUNE D'ANTIGNY	14
2.9. MARCHE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
PARTIE 3 : QUESTIONS DIVERSES	15
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL	16
LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE A 20H30	16
ANNEXES :	17
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES	18
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2025	18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

Après en avoir délibéré, le PV est approuvé à l'unanimité des présents au conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance : Laurence BRUSSEAU

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

PARTIE 1 : RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

(D2024-04-05-022)

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) :

N° enregistrement	2025-010	2025-011
Date de réception	26/06/25	02/07/25
Adresse	42 rue des Cormiers	66 rue Georges Clémenceau
Parcelle(s)	ZE 198	AD5, 6 434 et 436
Zonage	U	U
Surface (m²)	735	7106
Propriétaire	M. et Mme SARTORI Lino et Evelyne	SCI BRIJOPA
Mandataire	Maître LARDIERE Ludovic	Maître DE BERTRAND PIBRAC Jacques
Bénéficiaire DPU		M. BOUDEAU Sylvain
Décision	RENONCIATION	RENONCIATION
N° arrêté	A2025-10-DIA	A2025-11-DIA
Date	30/06/25	03/07/25

MARCHES PUBLICS :

EN MATIÈRE DE FOURNITURES : MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 5000 EUROS HT

EN MATIÈRE DE SERVICES : MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 8000 EUROS HT

EN MATIÈRE DE TRAVAUX : MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 10 000 EUROS HT

POUR LES AVENANTS / CONVENTIONS / ACCORDS-CADRES : PAS DE LIMITE DE MONTANT EN MATIÈRE DE FOURNITURE / SERVICES / TRAVAUX

Nature de la prestation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Mission d'étude de faisabilité pour la restructuration d'un bâtiment ancien à usage de restaurant	EURL THIBAUT POCHON	1 950	2 340
Mission d'étude de faisabilité pour la restructuration et la rénovation énergétique de la salle de sport et ses salles annexes	EURL THIBAUT POCHON	4 000	4 800

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

PARTIE 2 : DELIBERATIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD552 A LA PHARMACIE PAR LA COMMUNE

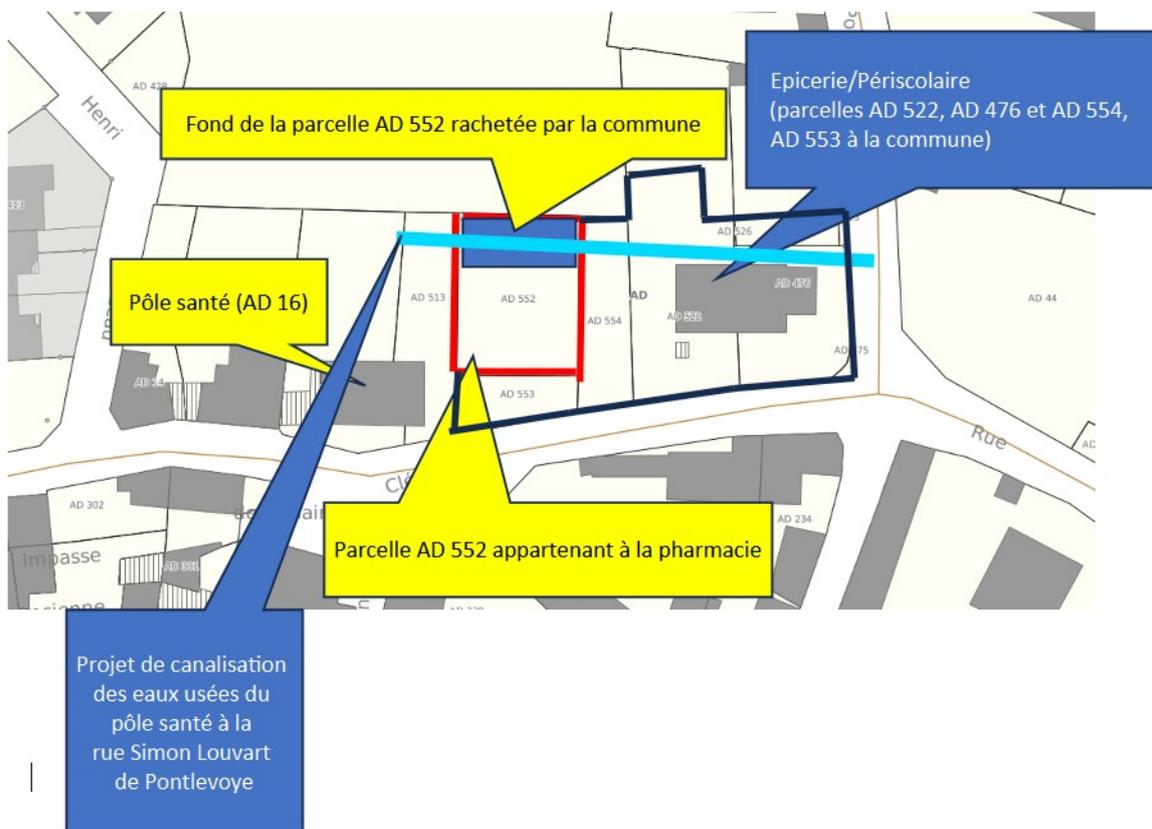
D2025 07 18_01 036

VU

Le CGCT,

CONSIDÉRANT

La communauté de communes est en train de réaliser des travaux d'extension du pôle santé. Or, il y a un problème de raccordement au réseau d'assainissement collectif du fait de la pente dans la rue Georges Clémenceau. Pour remédier à cela, la solution serait de faire passer une nouvelle canalisation d'eaux usées par le fond de la parcelle AD552. Or, cette parcelle appartient à la pharmacie et la commune se propose de l'acheter afin de faire ces travaux d'assainissement collectif pour le pôle santé.



Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver le projet susmentionné
- d'acheter le fond de la parcelle AD 552 d'une superficie maximale de 250 m² au prix maximum de 32 euros HT le m²
- et d'autoriser le Maire à prendre et signer tous actes y afférents y compris les frais de géomètre et notaire.

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	0	14	14	0

2. FINANCES

2.1. PARTICIPATION A L'ÉCOLE PRIVÉE « BETHANIE » DE CHANTONNAY POUR LE DISPOSITIF ULIS

D2025 07 18_02 037

VU

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,
VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,
VU le Code de commerce : article L612-4,
VU le Code de commerce : article L612-4,
VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDÉRANT

Des associations présentent un intérêt public local.

L'école privée « Béthanie » de Chantonay a sollicité la commune pour le versement d'une subvention pour 1 enfant accueilli en dispositif ULIS dans cet établissement.

Cet enfant ne peut être scolarisé à Bazoges-en-Pareds faute de l'existence d'une structure spécialisée.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Il est précisé que le contrat d'association avec la commune de leur lieu d'implantation – (Chantonnay) – ne permet pas à ce jour de prendre en compte les enfants ne résidant pas à Chantonnay.

Considérant le coût par élève à Bazoges-en-Pareds 2024 de **1042,72 euros**.

Considérant qu'1 élève domicilié à Bazoges-en-Pareds est scolarisé sur l'année scolaire 2024-2025 à l'école privée « Béthanie » de Chantonnay.

PROPOSITION DU MAIRE :

- D'abroger la subvention de 50 euros versée à l'OGEC BETHANIE dans la délibération D2025_05_16 02_022 du conseil municipal du 16/05/2025
- D'attribuer une subvention comme ci-dessous

OGEC BETHANIE SAINT JOSEPH
3 rue Gambetta 85110 CHANTONNAY
Siret : 31737357900034
Participation de la commune au titre de l'année 2025 : 1042,72 euros

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	0	14	14	0

2.2. SUBVENTION A L'APPEL (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES POUR L'ÉCOLE LIBRE)

VU

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,
VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,
VU le Code de commerce : article L612-4,

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et

les associations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du

12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDÉRANT

Une subvention de € a été demandée au conseil municipal.

PROPOSITION DU MAIRE :

- D'accorder une subvention de euros à l'APEL de l'école Sainte-Marie

Ce point est reporté au conseil municipal suivant car le dossier de subvention n'est pas complet.

2.3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AU CŒUR DU BOCAGE »

D2025 07 18_03 038

VU

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et

L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre

financier : article 31,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les

administrations : article 10,

VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et

les associations,

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 7 sur 18

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDÉRANT

Une subvention exceptionnelle de 750 € a été demandée au conseil municipal par l'association « Au cœur du bocage » pour l'organisation du week-end médiéval des 2 et 3 août prochain.

PROPOSITION DU MAIRE :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 750 euros à l'association « Au cœur du Bocage » sur remise du bilan de la manifestation

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	1	13	10	3

2.4. FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE 2025-2026

D2025 07 18_04 039

VU

**Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Le code de l'éducation, notamment les articles L 521-1, L 551-1 et D 521-1 à D 521-13**

Si les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics, les différentes possibilités de tarification restent toutefois soumises à quelques principes fondamentaux.

Tout d'abord, le pouvoir de fixer les tarifs revient au conseil municipal. Il peut cependant déléguer ce pouvoir au maire concernant la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (article [L. 2122-22](#) CGCT).

Dans le cas d'un EPCI, la compétence de l'assemblée communautaire est exclusive ([avis CE, 1er décembre 2003, n° 258616](#))

Le principe de non rétroactivité s'applique ; même si une commune décide d'adapter un tarif en cours d'année pour le mettre en conformité avec la loi, celui-ci ne saurait s'appliquer rétroactivement à compter du 1er janvier de l'année en cours ([CE, 25 juin 2003, Commune des Contamines-Montjoie](#)).

Un tarif ne saurait être supérieur au coût de revient du service. En effet, un service public n'a pas vocation à dégager des bénéfices.

Il est possible de moduler les tarifs suivant les usagers. Cette possibilité doit être appréciée au regard du principe d'égalité des usagers, c'est-à-dire qu'il faut des différences de situations objectives entre les usagers ou qu'une nécessité d'intérêt général le justifie.

La reconnaissance d'une nécessité d'intérêt général permet d'accorder des tarifs préférentiels aux familles à revenus modestes, en vue de permettre le plus large accès aux services publics.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

En matière de fixation et de gestion des tarifs communaux, plusieurs paramètres doivent être pris en compte.

En 1983, au moment où entraient en vigueur les lois de décentralisation, une étude sur la tarification des services publics locaux indiquait les principaux objectifs que pouvait rechercher une politique de tarification.

On retiendra de la démarche cinq objectifs :

- l'allocation optimale des ressources (effectuer des dépenses et en retour prélever des impôts par exemple) ;
- B) l'équilibre financier et la recherche d'une vérité des prix (recherche d'un véritable équilibre avec le prix du service) ;
 - le contrôle du mode de financement des services (contrôle du préfet et des services fiscaux opérés sur les collectivités locales) ;
 - ↪ la réalisation d'objectifs sociaux (recherche d'une tarification à caractère social) ;
- V- un rôle incitatif, ou pédagogique (rôle incitatif destiné à faire consommer les services publics locaux (services culturels ou sportifs, par exemple).

Il existe des services publics dits obligatoires (le service des pompes funèbres, l'assainissement, la lutte contre l'incendie et la gestion des déchets des ménages), pour lesquels les dépenses sont obligatoires.

Tous les autres services publics sont facultatifs. Ils ne peuvent être créés que s'ils ne portent pas atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, sauf carence de l'initiative privée.

CONSIDÉRANT

La nécessité de revoir les tarifs.

Pour rappel les tarifs en place sont :

Catégorie	Tarifs 2024-2025
<u>Enfant régulier (abonnement à l'année)</u> 1, 2, 3 ou 4 jours identiques par semaine	4,60 € / repas
<u>Adulte régulier (abonnement à l'année)</u>	5,60 € / repas
<u>Occasionnel et ponctuel</u>	6,10 € / repas

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Considérant le bilan financier 2024 :

BILAN FINANCIER - SERVICE RESTAURATION - ANNEE 2024

Art.	Détail	Bilan	
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
6011	Eau et assainissement	1 667,28	
6042	Achats de prestations de services	37 092,04	
60612	Electricité	14 436,75	
60621	Gaz	-	
60623	Alimentation	713,45	
60631	Fournitures d'entretien	3 191,77	
60632	Petit équipement	572,05	
60636	Vêtement de travail	229,82	
6064	Fournitures administratives	-	
61522	Entretien du bâtiment	1 597,08	
6156	Maintenance (Réfrigérateur + extincteurs et alarmes incendie)	1 175,73	
6184	Versements à des organismes		
6228	Analyses laboratoire (surface/eau)	128,70	
627	Frais bancaires et assimilés (rejet prélèvement)		
6262	Téléphone	562,80	
637	Taxes Redevance OM	102,75	
	Sous-total chapitre 011	61 470,22	
6218	Personnel extérieur (Multiservices)	987,46	
62-63-64	Salaires + charges patron.	60 128,34	
6475	Médecine du travail	332,50	
	Sous-total chapitre 012	61 448,30	
6542	Pertes sur créances irrécouvrables	-	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-	
6419	Remboursement sur rémunérat° du personnel (contrat aidé)		21 133,49
7067	Autres prestations de service (facturation des repas)		45 350,70
	TOTAL	122 918,52	66 484,19
	Participation budgétaire	56 434,33	
	Nombre de repas facturés	9 812,00	
	Soit participation budgétaire par repas de	5,752	
Dépenses	Pour mémoire :	4,60 €	Enfant régulier
Recettes	Tarifs actuels des repas	5,60 €	Adulte régulier
		6,10 €	Enfant/Adulte occasionnel

DÉBAT :

En complément des délibérations, le conseil a décidé de réfléchir et travailler sur :

- un règlement spécifique pour les adultes
- une étude pour améliorer la solidarité de la commune vis-à-vis des familles

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

PROPOSITION DU MAIRE :

-D'abroger la délibération D2024-05-31-06-051 du 31 mai 2024

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	0	14	14	0

-D'approuver les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Catégorie	Tarifs 2025-2026
<u>Enfant régulier (abonnement à l'année)</u> 1, 2, 3 ou 4 jours identiques par semaine	4,65 € / repas

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	2	12	11	1

Catégorie	Tarifs 2025-2026
<u>Enfant Occasionnel et ponctuel</u>	6,15 € / repas

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	2	12	12	0

Catégorie	Tarifs 2025-2026
<u>Adulte régulier (abonnement à l'année)</u>	5,65 € / repas

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	1	13	9	4

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

2.5. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE

D2025 07 18_05 040
ANNEXÉ A

VU

VU le CGCT,

CONSIDÉRANT

La nécessité de revoir le règlement intérieur de la cantine.

PROPOSITION DU MAIRE

- d'abroger la délibération D2024-04-05-027 du conseil municipal du 26 avril 2024,
- d'approuver le règlement ci-joint de la cantine

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	1	13	9	4

2.6. BUDGET CMJ

Le conseil municipal des jeunes sollicite le conseil municipal pour un budget de **500 euros** pour 2025 dont les dépenses se décomposent comme suit :

Cadeaux pour les nouveaux-nés de 2024 et 2025 : 300 euros (30 euros par enfant)

Animation : 200 euros

- organisation d'un concours photos ou dessins (50 euros de lots pour les participants)
- achat d'un sapin pour que les habitants puissent accrocher une décoration : 100 euros
- organisation d'un goûter lors d'un après-midi jeux ou sports : 50 euros

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

2.7. ACQUISITION DE PRODUITS POUR LA BILLETTERIE DU DONJON

D2025 07 18_06 041

VU

VU le CGCT,

CONSIDÉRANT

La nécessité d'étoffer les articles de la boutique du donjon et l'opportunité d'achats d'une partie des stocks de Mme BESSEAU Sonia.

DESCRIPTIF DES PRODUITS	NOMBRE	TARIF PROPOSE A LA VENTE EN BILLETTERIE DU DONJON	SOMME TOTALE	TARIF A L'UNITÉ	SOMME TOTALE
Epées garçons + porte-épée GM	7	16	112	5	35
Epées garçons + porte-épée PM	13	14	182	3	39
Epée de princesse + porte-épée GM	26	16	416	5	130
Epée de princesse + porte-épée GM	4	14	56	3	12
Arbalette avec bouchons PM	7	14	98	3	21
Epée + boîtier	4	16	64	5	20
Mug chevalier	6	8	48	2	12
Calpin chevalier en bois	23	6	138	2	46
Aimant chevalier	9	4	36	1	9
Couteau décor chevalier	4	14	56	5	20
Soldat déco	2	16	32	5	10
Tabouret	5	16	80	6	30
Robe de princesse + coiffe	18	45	810	20	360
Couronnes en tissu	13	9	117	3	39
Couronnes de fleurs	20	9	180	3	60
Porte clé en cuir	68	5	340	2	136
Porte clé en cuir chaussure	19	5	95	2	38
Bourses + porte monnaie en cuir	8	4	32	1	8
			2892		1025

PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver l'acquisition du stock de produits susmentionnés pour les revendre à la billetterie du donjon
- de payer Mme BESSEAU Sonia pour l'acquisition des produits susmentionnés pour un montant de 1025 euros HT

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	1	13	13	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

2.8. ACQUISITION DE 4 GRADINS AUPRÈS DE LA COMMUNE D'ANTIGNY

D2025 07 18_07 042

VU

VU le CGCT,

CONSIDÉRANT

La nécessité d'acquérir 4 gradins de 30 personnes auprès de la commune d'Antigny afin d'organiser des manifestations sur la commune.

PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver l'acquisition de 4 gradins auprès de la commune d'Antigny
- de payer les produits susmentionnés pour un montant de 600 euros HT à la commune d'Antigny (siret : 21850005600013).

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	1	13	13	0

2.9. MARCHE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

D2025 07 18_08 043

VU

VU le CGCT,

Vu le Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT

Des travaux d'assainissement collectif dans le bourg sont nécessaires.

PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver des travaux d'assainissement collectif dans le bourg.
- d'autoriser le Maire à signer des devis pour l'opération susmentionnée d'un montant maximum de 45 000 euros HT.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	0	14	14	0

PARTIE 3 : QUESTIONS DIVERSES

Joëlle MACE :

Forum des associations : le samedi 6 septembre de 10h00 à 13h00. Il conviendra aussi d'informer les associations des dossiers de demande de subvention. Un calendrier des manifestations devra aussi être défini.

Aménagement de placards dans les vestiaires de la salle des 3 Rives pour ranger le matériel des associations : 593,52 HT

Camion Atelier municipal : 636,67 HT pour la location d'un camion de remplacement pour une semaine

Comité de Noël : le mercredi 10 septembre prochain à 20h30.

Remplacement du mécanisme des cloches de l'église : coût de 2336,5 € HT, Une réparation ne semble pas fiable dans le temps au vu de l'état actuel.

Christine LELOT :

Pilate : une professeur de pilâte de Mouilleron-Saint-Germain sollicite la commune pour louer la salle des 3 Rives. Le Maire informe le conseil municipal que le prix retenu est de 50 euros par mois par jour de cours de 18h15 à 19h15. Le prix indiqué est une information dans le cadre de la délégation du Maire. Les cours commenceront en septembre prochain.

Emmanuel MAURIN :

30 ans du donjon : Samedi 16 août prochain cour du château

La statue de la Sainte Famille a été sablée. Il ne reste qu'à nettoyer la grille à la meuleuse. Un appel aux bénévoles va être fait pour la remise en état des grilles.

Joël MATHIVET :

Le transport scolaire est maintenu dans la zone de la Fambrière, mais la ligne dans la zone de Pulteau est en surveillance.

Véronique CAILLEAUD :

Pot avec les nouveaux arrivants : une date est à définir et une remise des cadeaux de naissance pourrait se faire en même temps.

Passeport du civisme : une date est à définir afin de remettre les médailles du passeport du civisme.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Recrutement Agent de surveillance pendant la pause méridienne et entretien des bâtiments Cantine/Ecole : les entretiens débutent la semaine prochaine.

Gestion des produits d'entretien cantine/Ecole : une convention a été signée avec un nouveau fournisseur Gama 29. Cela permettra une homogénéité sur les produits et accessoires. Des formations sur l'utilisation des produits dispensés par Gama 29 sont aussi à prévoir pour les agents de la cantine.

Par ailleurs, une formation HACCP sur l'hygiène et la réglementation est prévue avec d'autres communes de l'intercommunalité pour les agents de la cantine.

Marion JOUBERT :

Des Mairies Info sont distribués alors que les dates de certaines manifestations sont passées.

Le conseil municipal pense que la rédaction doit se faire plus tôt afin que les Mairies Info soient distribués plus tôt (la première semaine qui suit le conseil municipal serait très bien).

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE A 20H30

Séance levée à 23h40

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

ANNEXES :

A. RÈGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2025

NUMÉRO DE LA DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	DÉCISION	DATE DE MISE EN LIGNE DE LA DELIBERATION SUR LE SITE INTERNET	DATE D'ENVOI DE LA DELIBERATION A LA PREFECTURE
D2024 07 18-01 0036	Autorisation d'achat d'une partie de la parcelle AD552	18/07/2025	23/07/2025	25/07/2025
D2024 07 18-02 0037	Subvention 2025 à l'OGEC BETHANIE	18/07/2025	23/07/2025	25/07/2025
D2024 07 18-03 0038	Subvention 2025 à « Au cœur du Bocage »	18/07/2025	23/07/2025	25/07/2025
D2024 07 18-04 0039	Tarifs cantine	18/07/2025	23/07/2025	25/07/2025
D2024 07 18-05 0040	Règlement intérieur cantine	18/07/2025	23/07/2025	25/07/2025
D2024 07 18-06 0041	Acquisition de produits pour la billetterie du donjon	18/07/2025	23/07/2025	25/07/2025
D2024 07 18-07 0042	Acquisition de 4 gradins auprès de la commune d'Antigny	18/07/2025	23/07/2025	25/07/2025
D2024 07 18-08 0043	Marché Travaux d'assainissement collectif	18/07/2025	23/07/2025	25/07/2025

Le secrétaire de séance, *Laurence BRUSSEAU*

le 12/09/25

Brusseau

Le Maire, Christine LELOT

le 12/09/25



Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 18 sur 18

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 JUILLET 2025					
ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal		X		Pouvoir d'Emmanuel MAURIN
GABORIAU Emie	Conseillère municipale			X	
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale		X		Pouvoir de Christia MARSAUD
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	12	2	1	2

Fait à Bazoges-en-Pareds, le 12/05/2025

Pour approbation des délibérations et du procès-verbal,

Le secrétaire de séance, Laurence BRUSSEAU

Le secrétaire de séance,
Le Maire, Christine LELOT

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

